



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DES SAVANES**

DELIBERATION N° 06_CA_2022_CIASS

APPROBATION DU BUDGET UNIQUE DU CIASS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 06 avril, à onze heures et trente-minutes,

Le Conseil d'Administration du CIASS

Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou,

Sous la présidence de Mr François RINGUET, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.

Date de la convocation : 01 Avril 2022

Membres présents : François RINGUET, Céline REGIS, Johanna HORTH, Jean -Robert CHOCHO, Céline ZULEMARO, Max VENTURA, Marie NICAISE, Josiane PIERRE-MARIE, Françoise FREDOC

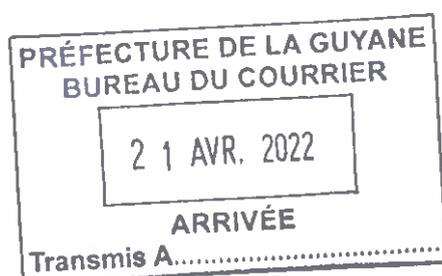
Absents excusés : Edmé ZULEMARO, Eurydice GOLITIN

Absents non excusés : Myrtha TARCY, Véronique JACARIA, Michel-Ange JEREMIE, James DIANA

Secrétaire de séance : Mme Josiane PIERRE-MARIE

Membres du Conseil d'Administration formant la majorité des membres en exercice.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes par délibération n° 49_CC_2021_CCDS du 08 Juin 2021 ;
- Vu l'instruction budgétaire M57, applicable aux Collectivités Territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 Mars 2022 ;





ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CIASS

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} : PREND acte du rapport de Monsieur Le Président du CIASS.

Article 2 : APPROUVE le budget unique du Centre Intercommunal de l'Action Sociale des Savanes au titre de l'année 2022.

Article 3 : AUTORISE le Président à SIGNER toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

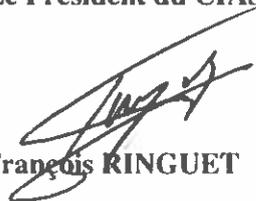
Pour copie conforme.

VOTE :	
Nombre de membres en exercices :	16
Quorum :	9
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres absents :	4
Nombre de procurations :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9
POUR :	9
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Fait et délibéré à Kourou, le 14 Avril 2022,

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président du CIASS


François RINGUET

